

Bienvenue chez vous!



À votre bibliothèque, vous trouverez plus de 20 000 documents pour satisfaire votre curiosité :

Des romans, des documentaires, des bandes dessinées, des magazines, des journaux, des disques compacts, des DVD ... pour apprendre, se détendre, rêver et s'épanouir.



Votre enfant n'est pas encore abonné à la bibliothèque? Visitez dès aujourd'hui la section des jeunes située au rez-de-chaussée !

Bibliothèque Saint-Charles Section adultes

2333, rue Mullins (coin Hibernia)
Montréal (Québec) H3K 3E3
514-872-3092

Section jeunes

1050, rue Hibernia (coin Mullins)
Montréal (Québec) H3K 2V2
514-872-3035

<http://nelligan.ville.montreal.qc.ca/>

Horaire de la bibliothèque

Lundi :	10h à 18h
Mardi et mercredi :	13h à 21h
Jeudi et vendredi :	10h à 18h
Samedi :	10h à 17h
Dimanche :	12h à 18h

S'abonner à la Bibliothèque Saint-Charles

c'est se faire plaisir !



L'abonnement aux bibliothèques du réseau de la Ville de Montréal est gratuit pour les résidents.

Avec votre carte, vous avez accès à toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal !

Au cœur de votre quartier,
la bibliothèque Saint-Charles vous invite!

Comment ça fonctionne ?

- Pour obtenir une carte d'abonné, vous devez présenter une preuve d'identité et une preuve de résidence (compte de téléphone, d'électricité ou de gaz, permis de conduire ou bulletin scolaire).

- Votre carte vous permet d'emprunter jusqu'à **25 documents** de la bibliothèque, le nombre de documents empruntables peut varier selon les catégories documentaires.

- Votre carte d'abonné doit être présentée au moment de l'emprunt. Chaque abonné est responsable des documents empruntés avec sa carte.



S'abonner, c'est simple comme bonjour !



- Le prêt est d'une durée de **3 semaines**, renouvelable 1 fois par téléphone ou sur place, sauf pour les nouveautés, les disques compacts et les DVD. Cependant, il est impossible de renouveler un document déjà réservé par un autre usager ou en retard de plus de 3 jours.

- Les documents empruntés peuvent être rapportés dans toutes les bibliothèques du réseau.

- En cas de **retard**, des frais de 0,25\$ par jour et par document s'appliquent, l'amende est de 0,10\$ par jour et par document pour les personnes de 65 ans et plus.

- Il est possible de **mettre de côté** ou de **réserver** jusqu'à 3 documents par jour, à l'exception des DVD et des disques compacts. C'est gratuit!

- Dans le cas de la réservation, un automate d'appels communique avec vous dès que la bibliothèque reçoit le document ; vous disposez ensuite de 2 jours pour venir le chercher.

Que faire si je perds ma carte ?

- Vous devez rapidement avvertir le personnel de la bibliothèque.

- Le remplacement d'une carte perdue entraîne des frais de 3\$ (adulte de 14 ans et plus) ou de 2\$ (personne de 65 ans et plus).

Que faire si un document que j'ai emprunté est endommagé ou perdu ?

- Si le document est **endommagé**, vous devez rembourser à la bibliothèque les frais nécessaires à sa réparation.

- Si le document est **perdu** ou **très endommagé**, vous devez rembourser le prix du document en plus des frais administratifs et de retard*.

*Pour éviter de laisser courir l'amende, il est conseillé de signaler rapidement à la bibliothèque le document perdu.



À quel autre service de la bibliothèque ma carte me donne-t-elle droit ?

- Des postes Internet sont à votre disposition. Il suffit de réserver, sur place ou par téléphone, pour une période de 55 minutes par semaine.